



# Groupe d'Action Locale des Vallées des Gaves

## Rapport annuel d'exécution 2009



### **GAL des Vallées des Gaves**

Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost

4 rue Michelet 65100 Lourdes

05.62.42.64.98

[contact@smdra.fr](mailto:contact@smdra.fr)

[www.valleesdesgaves.com](http://www.valleesdesgaves.com)



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) :  
l'Europe investit dans les zones rurales



<b>Introduction :</b>	3
<b>Partie 1 : Etat d'avancement de la programmation du GAL</b>	4
<b>A. Le comité de programmation</b>	4
1) Son fonctionnement	4
2) Les comités réunis en 2009	4
<b>B. Suivi financier</b>	5
1) Programmation	5
2) Exécution financière	5
3) Effet levier de Leader	6
<b>C. Suivi de la stratégie</b>	6
1) Les actions sollicitées	6
2) Analyse des projets	7
<b>Partie 2 : Les activités du GAL en 2009</b>	8
<b>A. Animation</b>	8
1) Le Comité technique	8
2) Les projets Leader en 2009	8
<b>B. Gestion</b>	9
<b>C. Evaluation</b>	9
<b>D. Communication</b>	10
<b>E. Un travail en réseau</b>	11
1) Relations avec les autres GAL	11
2) Territoire d'expérimentation du Réseau Rural Régional	11
<b>F. Le GAL comme acteur du développement rural</b>	11
<b>Conclusion :</b>	12
<b>Annexe 1 : Suivi de la maquette financière du GAL</b>	13
<b>Annexe 2 : Répartition géographique de la programmation 2009</b>	14
<b>Annexe 3 : Dossiers refusés en 2009</b>	15
<b>Annexe 4 : communiqué de presse du 16 juin 2009</b>	16

## Introduction :

Le Groupe d'Action Locale des Vallées des Gaves porte le programme Leader depuis son origine en 1992. Ce GAL est porté par le SMDRA, collectivité compétente sur l'arrondissement d'Argelès-Gazost (89 communes pour un peu moins de 40 000 habitants).

Le GAL a été sélectionné pour le dernier programme Leader en août 2008 autour de la priorité ciblée suivante: « Equité territoriale et qualité environnementale pour le développement durable des Vallées des Gaves ».

Une enveloppe de 1 901 330 euros lui a été attribuée pour mettre en œuvre cette stratégie ; la convention tripartite pour la mise en œuvre de Leader en Vallées des Gaves a été signée le 18 mai 2009 entre le GAL, l'Etat et l'ASP.

L'année 2009 a été marquée par le démarrage officiel du programme Leader avec une première programmation de 10 projets en juin.

Ce démarrage ne s'est pas fait sans difficulté : problèmes techniques sur le logiciel de gestion Osiris, retards pris par l'autorité de gestion pour le traitement des dossiers, flou réglementaire quant à l'éligibilité de certaines dépenses...

Finalement, aucun engagement comptable ou financier n'a été réalisé, et par conséquent aucun paiement.

## Partie 1 : Etat d'avancement de la programmation du GAL

### A. Le comité de programmation

#### 1) son fonctionnement

Le Comité de Programmation du GAL des Vallées des Gaves est composé de 16 membres titulaires . Chaque comité suit le déroulement suivant :

1. état d'avancement administratif et financier (bilan de la programmation los du dernier CP de l'année)
2. suivi des projets en cours de réalisation
3. proposition de projets à programmer : les membres du Comité ont reçu les fiches de présentation de chaque projet avec la convocation
4. présentation de projets en cours de réflexion

#### 2) Les comités réunis en 2009

- ◇ le 21 janvier 2009 : réunion préparatoire. (Double quorum atteint)

Objectif : réunir les membres du nouveau Comité de Programmation et leur présenter les grands axes du programme ainsi que leur rôle.

Déroulement : élection du vice-président ; rappel de l'avancement du programme et de la candidature du GAL ; validation des règles de sélection proposées en comité de pilotage

Présentation du programme Leader, du GAL et de la procédure à suivre pour le traitement d'un dossier jusqu'à sa programmation.

- ◇ le 16 juin 2009 : lancement officiel du programme. (Double quorum atteint)

Objectif : lancer le programme après la signature de la convention et programmer les premiers dossiers.

Déroulement : après un point presse, un rappel a été fait sur le programme Leader et les règles de fonctionnement (stratégie, programmation, financement). 10 dossiers ont été proposés à la programmation et ont obtenu un avis favorable.

- ◇ le 17 décembre 2009 : deuxième programmation et bilan de l'année 2009. (Un membre du collège privé manquait pour atteindre le double quorum.)

Objectif : poursuivre la programmation et dresser un bilan annuel.

Déroulement : Les débats se sont tenus malgré l'absence du double quorum. Il a été décidé, avec accord de l'autorité de gestion de valider ce comité par un vote écrit (validé en février 2010).

Comme sous Leader +, le double quorum est difficile à atteindre, notamment pour le collège des membres privés.

Afin de susciter l'intérêt des membres et d'améliorer le suivi des projets, différentes étapes de discussion et d'échanges sont prévues:

- suivi de l'état d'avancement financier et de la stratégie du GAL
- suivi des projets programmés en cours de réalisation
- présentation des projets en amont de la programmation lorsqu'ils sont encore en cours de réflexion au en cours de dépôt auprès du GAL. Cette étape permet une discussion plus ouverte sur le fond du projet, et d'envisager de nouvelles orientations ou un approfondissement si le projet apparaît pertinent.

## B. Suivi financier

### 1) Programmation

En 2009, dix projets ont été programmés lors du comité de juin 2009 pour un montant de **292 459.72€ de Leader** sur un montant total de dépenses de 781 367.19 €.

Le GAL a donc programmé à ce jour **15.38% de son enveloppe globale**.

La moyenne de fonds Leader est de 29 246 € par projet.

Les aides attribuées vont de 7 022.49 € à 50 000€.

Intitulé du projet (dispositif)	Porteur de projet	Feader programmé
1. Assistance technique 2009 (431)	SMDRA	58 366.00 €
2. Centre thermoludique de Cauterets : accessibilité (413-313)	Communauté de Communes de la Vallée de St-Savin	50 000.00 €
3. Restauration du Casino de Cauterets : accessibilité des (413-313)	Commission Syndicale de la Vallée de St-Savin	22 204.79 €
4. Création d'un centre de ressources multiservices à Lourdes (413-321)	Ville de Lourdes	50 000.00 €
5. Equipement du funiculaire du Pic du Jer pour la pratique du VTT (413-313)	Ville de Lourdes	22 000.00 €
6 Aménagement d'un terrain de loisirs multisports à Bartrès (413-321)	Commune de Bartrès	42 069.08 €
7. Ameublement d'un nouveau centre de loisirs à Luz (413-321)	Commune de Luz	7 022.49 €
8. Gestion des espaces agro-pastoraux (413-323C)	Chambre d'Agriculture	21 824.00 €
9. Aménagement d'un site de montagne en zones d'itinérances douces au Couraduque (413-313)	Communauté de Communes du Val d'Azun	11 656.60 €
10. Création d'un sentier d'interprétation au Soulor (413-313)	Communauté de Communes du Val d'Azun	7 316.76 €

### 2. Exécution financière

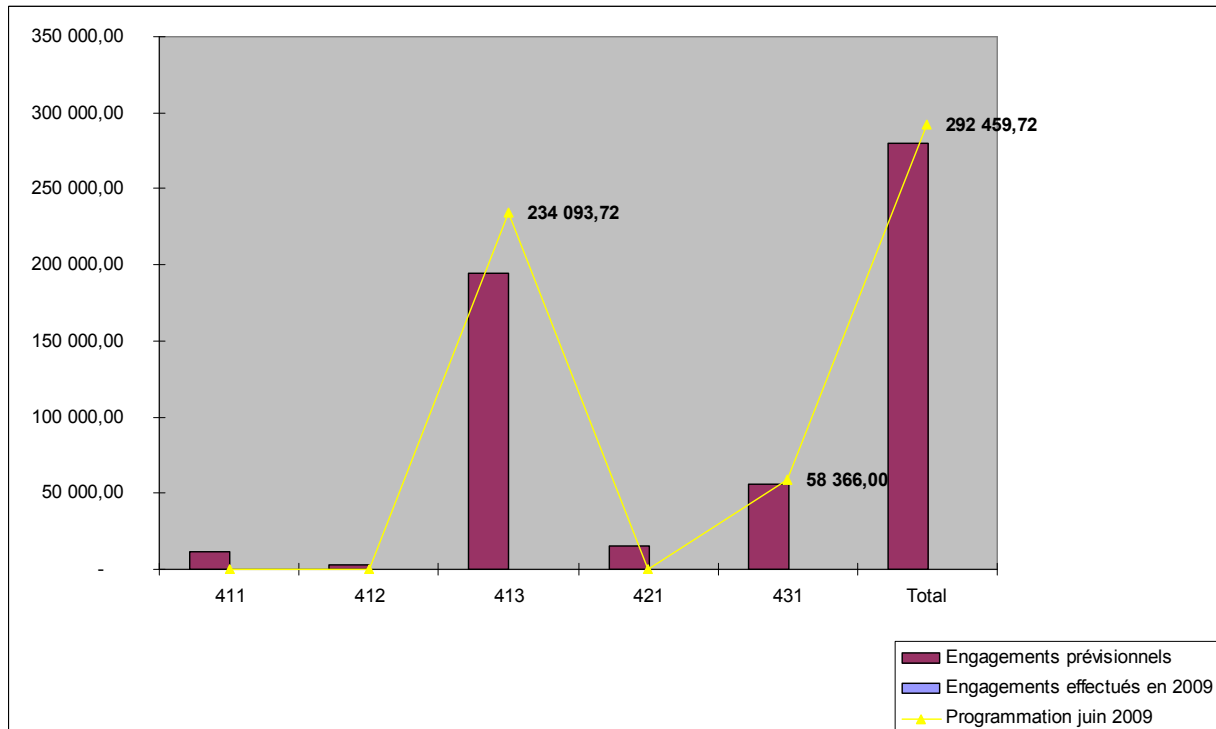
Au 31 décembre 2009, **aucun engagement** n'a été réalisé et par conséquent aucun paiement.

La convention tripartite du GAL prévoit dans son annexe 2 un niveau minimal d'engagement correspondant à 14,8% de l'enveloppe globale et un minimum de 2% de paiement pour l'année 2009. Suite aux difficultés d'ordre technique, ces profils prévisionnels d'engagements et de paiement n'ont pas pu être respectés.

D'autre part, un certain nombre de projets programmés en juin se sont terminés avant la fin de l'année sans avoir signé l'engagement juridique qui leur attribue officiellement l'aide Leader.

Le graphique suivant montre le montant des engagements prévisionnels 2009 indiqués dans la convention tripartite par axe et le niveau de programmation de 2009.

L'annexe 1 présente l'état de la maquette financière globale après cette programmation.



### 3) Effet levier de Leader

Tous les dossiers programmés en 2009 ont des porteurs de projet publics (ou assimilés en tant qu'organismes de droit public) et donc tous les fonds engagés en contrepartie de Leader ou en autofinancement sont d'origine publique.

Le taux d'intervention du Leader est de 37,4 % par rapport à la totalité des dépenses programmées en juin 2009.

Pour la programmation 2009, **1€ de Leader permet de mobiliser 1.7 € de fonds publics** ; et si l'on enlève à cela l'autofinancement obligatoire (qui n'appelle pas de Leader), on constate que 1€ de Leader permet de mobiliser 1.1 € de contrepartie publique nationale.

## C. Suivi de la stratégie

### 1) Les actions sollicitées

En dehors de l'assistance technique qui est rattachée à la fiche action 7 (Animation et gestion du programme), les projets programmés en juin sont répartis comme suit :

- 3 projets sur la fiche action 3 (Structuration et développement des services essentiels en faveur des populations fragiles)
- 4 projets sur la fiche action 4 (Accessibilités et mobilité durable),
- 2 projets sur la fiche action 5 (Préservation et valorisation des ressources naturelles : eaux, bois, espaces fragiles et paysages)

Si l'on analyse cette même programmation par dispositif, la programmation est très forte sur les mesures de l'axe 3 (qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale) et principalement sur les mesures concernant les activités touristiques et les services.

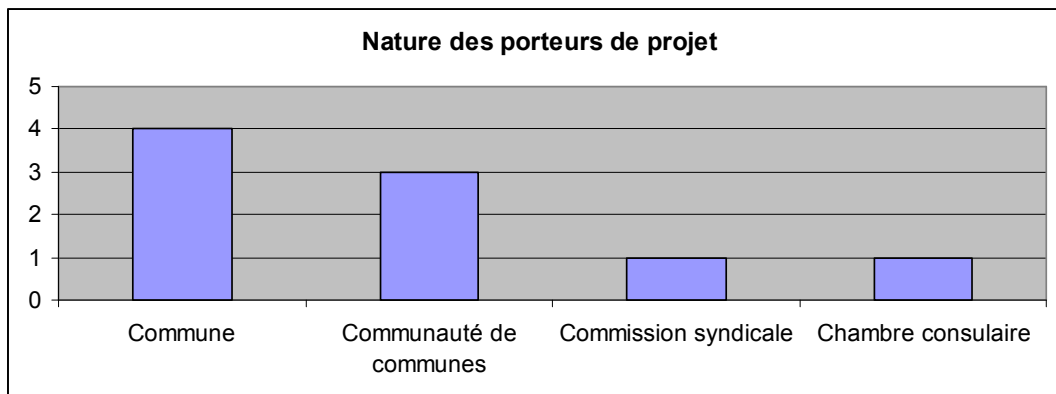
En effet, il a été programmé en juin 2009:

- 26% de l'enveloppe de la mesure tourisme (313)
- 20% de l'enveloppe de la mesure services (321)

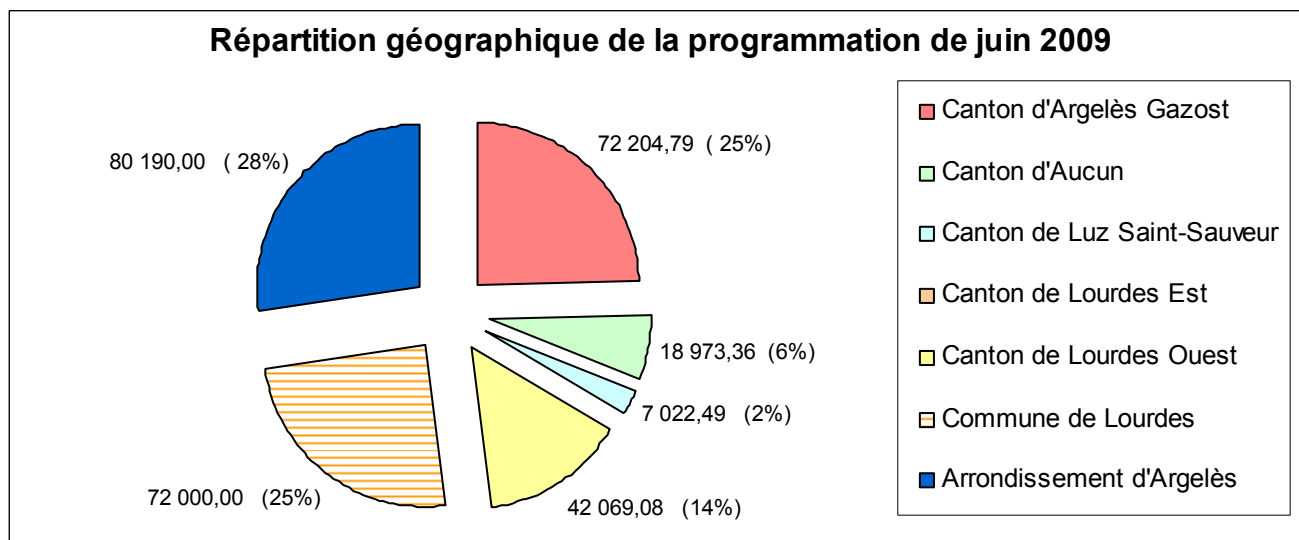
## 2) Analyse des projets

Une analyse détaillée de la programmation du GAL permet de confirmer une faible diversité des projets avec notamment la prééminence des porteurs de projet publics.

Sur les 9 porteurs de projets publics (hors assistance technique du GAL), voici leur statut :



La répartition géographique des dix projets est relativement équilibrée pour une première programmation. Deux opérations dépassent les limites des cantons et touchent un territoire plus large. Une carte de l'arrondissement en *annexe 2* présente cette répartition.



Au final, on constate qu'il est encore difficile de mobiliser des porteurs de projet privés. Cela peut s'expliquer par plusieurs éléments :

- la complexité des procédures européennes,
- les délais très rallongés en ce début de programme qui donnent une visibilité insuffisante pour un maître d'ouvrage privé (problème de trésorerie)
- la difficulté de trouver des contreparties publiques nationales sur certains projets

## **Partie 2 : Les activités du GAL en 2009**

### **A. Animation**

L'assistance technique du GAL est organisée autour d'une coordinatrice, une gestionnaire et un réseau de cinq animateurs locaux. Ces animateurs sont agents de développement local dans les collectivités du territoire (membres du SMDRA).

Le rôle de ces animateurs de proximité est d'informer, conseiller, accompagner les porteurs pour le dépôt du dossier.

Ces animateurs, la coordinatrice et la gestionnaire se réunissent en Comité Technique pour étudier les projets en cours de réflexion, instruire les dossiers déposés au GAL et travailler sur des thématiques à mobiliser.

#### **1) Le Comité technique**

En 2009, cinq comités techniques ont eu lieu et ont eu pour objet :

- l'instruction sur le plan technique et financier des projets déposés au GAL.
- discussion sur des projets du territoire en réflexion : proposition d'orientations et d'enrichissement pour qu'ils soient en adéquation avec les aspects techniques et réglementaires du programme.
- point sur la réglementation, les modifications des textes, les arrêtés pour une diffusion d'information rapide et directe auprès des porteurs de projet.
- réflexion sur les thématiques du programme, la mobilisation des porteurs de projet locaux potentiels
- proposition d'outils de communication et d'information

#### **2) Les projets Leader en 2009**

En 2009, le GAL des Vallées des Gaves a reçu de nombreuses propositions de projets. Ces propositions ont abouti à la programmation de 10 projets mais un certain nombre a été refusé et réorienté, autant que possible, vers d'autres aides publiques.

Parmi les projets reçus au GAL ou discutés en Comité Technique, certains font l'objet d'une analyse un peu plus approfondie quand ils correspondent à la stratégie du GAL. En 2009, 12 projets ont été dans ce cas mais n'ont finalement pas été déposés ou proposés à la programmation (inéligibilité, absence de contreparties publiques, pas de suite donnée par le porteur...)

*L'annexe 3 présente la liste des dossiers refusés en 2009.*

Le réseau d'animateurs locaux du GAL des Vallées des Gaves est la valeur ajoutée de ce programme Leader et permet une relation de proximité avec les porteurs de projet.

Les animateurs ont parfois été confrontés à la difficulté de projets pertinents vis-à-vis de la stratégie du territoire et de la démarche Leader mais qui ne répondaient pas aux exigences réglementaires des dispositifs. Ce paradoxe est parfois difficile à expliquer aux élus et aux porteurs de projet.

A l'inverse, un flou réglementaire a régné toute l'année sur de nombreuses questions avant la publication de textes officiels en fin d'année (éligibilité des dépenses, de la TVA...).

## **B. Gestion**

Le travail de gestion en 2009 se caractérise par de nombreuses difficultés et de nombreux retards:

- ⇒ dans la mise en œuvre du logiciel
- ⇒ pour les habilitations à Osiris
- ⇒ incidents techniques à répétition sur ce logiciel
- ⇒ dispositifs non disponibles pour la saisie de dossier (413 – 323C par exemple)

Les formations Osiris organisées à l'ASP ont été intéressantes mais il est apparu un manque de formation pour les référents départementaux, aggravés par les restructurations au niveau départemental.

Au final, la gestion s'est révélée lourde et incohérente en ce qui concerne les étapes de la vie d'un dossier. Cela a eu pour conséquence le non respect des délais de la procédure et l'absence d'engagement comptable ou juridique sur la totalité des dossiers.

## **C. Evaluation**

Le GAL Vallées des Gaves a défini des outils d'évaluation en interne dès sa candidature au programme Leader 2007-2013. Ces outils permettent une évaluation ex ante, et ex post de chaque projet et un suivi en continu du programme. En 2009, la totalité des outils n'a pu être utilisée ; seule l'évaluation en amont des projets et un suivi de la programmation ont pu être réalisés en interne.

On peut distinguer trois volets dans cette évaluation : celle qui concerne chaque porteur de projet, celle qui permet de suivre la programmation dans sa globalité et enfin celle qui permet d'évaluer la méthode d'animation et de gestion du GAL.

### *1. L'évaluation auprès des porteurs de projet*

- *Dans la préparation du projet*

Pour sélectionner de manière objective les projets, et pour aider le maître d'ouvrage dans la définition de son projet, une fiche d'analyse du dossier a été créée.

C'est le premier outil d'évaluation puisqu'il permet de mettre en avant la valeur ajoutée du projet et son intérêt.

- *Avant le début de l'opération*

Si le projet programmé, une évaluation ex ante est réalisée.

Il s'agit pour chaque projet de déterminer des indicateurs qui constituent des sortes d'objectifs : indicateur général (objectif du GAL), indicateurs de réalisation, et indicateurs d'impact (le plus difficile à déterminer pour les porteurs de projet).

- *Après l'opération*

La clôture de l'opération donne lieu à une évaluation ex post. Cette évaluation reprend les mêmes indicateurs que l'évaluation ex ante en indiquant les résultats effectifs de l'opération. Le porteur de projet doit pouvoir expliquer les écarts éventuels entre prévision et réalisation.

A la fin de son opération, le porteur de projet est aussi sollicité par le GAL concernant son ressenti et son expérience du programme. Un questionnaire d'évaluation a été réalisé afin de l'interroger sur plusieurs aspects du programme : son opération, ses difficultés, sa perception de la communication autour du programme, la qualité et l'efficacité de l'assistance technique du GAL, le programme Leader en lui-même.

## 2. Evaluation et suivi de la programmation

Les données recueillies auprès des porteurs de projet sont traitées et croisées avec les données chiffrées du programme : montant de la programmation, cofinancements, origine géographique...

Cela permettra d'avoir des éléments sur la réalisation et la mise en œuvre du programme ; sur l'effet levier de Leader par rapport aux fonds publics nationaux ; l'équité géographique de l'enveloppe Leader...

Ces données constituent l'évaluation interne et en continu du programme et sont un outil de communication et de mobilisation important.

Ils permettront également d'avoir des données détaillées pour les évaluations finales du programme.

## 3. Evaluation des membres du GAL : comité de programmation et comité technique

Comme le questionnaire adressé au porteur de projet, les membres du comité de programmation et les animateurs du comité technique feront également l'objet d'un questionnaire sur leur ressenti du programme.

Il leur sera surtout demandé s'ils apprécient les méthodes de travail et si des modifications doivent être réalisées. Ce questionnaire sera à priori soumis fin 2010.

A ce jour, c'est l'aspect qui a été le moins développé par le GAL. Outre la méthode et les outils qui ont été approfondis et améliorés en cours d'année, aucun projet n'a fait l'objet d'évaluation vu leur avancée. Aucune directive ou exigence n'a été donnée au niveau régional sur ce point.

## D. Communication

La communication du programme Leader en Vallées des Gaves a été faite en 2009 à travers plusieurs canaux :

\* **Le site Internet du SMDRA** : [www.valleesdesgaves.com](http://www.valleesdesgaves.com) la page Leader présente le nouveau programme ainsi que la stratégie du GAL. Elle met à disposition des visiteurs les documents de référence nationaux, régionaux et du GAL. Elle est régulièrement mise à jour.

\* **La presse** : le 1<sup>er</sup> comité de programmation du 16 juin 2009 a donné lieu à une conférence de presse en présence de journalistes locaux. Un communiqué de presse (*annexe 4*) a été diffusé à cette occasion.

Les projets qui ont été programmés ont également fait l'objet de nombreuses parutions dans la presse locale.

\* **Brochure du GAL** : la GAL a réalisé une brochure informative sur le programme Leader et sur la procédure à suivre pour monter un dossier. Cette brochure a été diffusée sur tout le territoire et à tous nos partenaires. Elle sera actualisée en 2012.

La communication du programme a été relativement limitée en 2009 du fait du retard pris dans le lancement (mi 2009) et des difficultés nombreuses dans sa mise en œuvre.

Le GAL envisage de communiquer de manière plus importante en 2010, dès lors que les délais de procédure seront respectés et que nous pourrons garantir des délais de paiement aux porteurs de projet.

## E. Un travail en réseau

### 1) Relations avec les autres GAL

La relation avec les autres GAL a été très importante en 2009 avec le lancement du programme et les nombreuses incertitudes autour de Leader.

Outre les réunions régionales et les formations organisées par l'autorité de gestion, les contacts entre GAL sont nombreux et permettent d'échanger sur les expériences et les outils. C'est également une source d'idées pour les projets et pour lancer des pistes de coopération inter-GAL.

### 2) Territoire d'expérimentation du Réseau Rural Régional

Le territoire du GAL des Vallées des Gaves a été retenu comme territoire d'expérimentation pour un projet porté par la SAFER Gascogne Haut Languedoc dans le cadre du consortium régional AFUTer : **Aménagement Foncier Usages et territoires**.

Ce consortium est porté par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, la Chambre Régional d'Agriculture, la SAFER GHIL et Terres en Ville en réponse à l'appel à projet thématique « Usages et conflits d'usage autour du foncier ». Ce projet s'appuie sur trois expérimentations locales, dont une portée par la SAFER sur le territoire des Vallées des Gaves consacrée aux granges foraines.

L'objectif de cette expérimentation est de tenter sur le territoire des Vallées des Gaves une **reconquête des espaces agricoles intermédiaires auprès d'acquéreurs de granges foraines**, en associant dès la phase amont les élus locaux qui sont eux-mêmes demandeurs d'une telle initiative. C'est une démarche partenariale et locale à laquelle le GAL est associé de près.

## F. Le GAL comme acteur du développement rural

Le GAL et ses animateurs sont régulièrement associés à des actions d'animation, des études ou des événements relatifs au développement local rural et plus spécifiquement au développement des territoires de montagne. Voici les différentes participations du GAL :

⇒ **Séminaire sur les zones intermédiaires** à Tarbes (16 et 17 novembre). La participation du GAL était liée à l'action de la Chambre d'Agriculture qui a été programmée en juin 2009.

⇒ Accueil d'une délégation venant d'un **territoire rural de Serbie** afin de partager les expériences sur le développement local et de présenter le fonctionnement et la stratégie du territoire. Accueil conjoint avec la DDEA et le Pays en janvier.

⇒ Participation au forum régional « **Innovation et patrimoines alimentaires en Midi-Pyrénées** » le 23 novembre à Foix. Cette participation s'inscrit dans une réflexion locale sur le thème de la qualité des produits, les labels, l'assiette de terroir...

⇒ Participation aux **Ateliers Montagnes** en tant qu'acteur local du territoire des Vallées des Gaves étudié pour cette consultation. Le GAL a notamment participé au groupe de travail sur la forêt et la filière bois.

⇒ Le GAL participe aux réunions du **Réseau Pyrénées** animé par l'Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde. Une réunion en juin 2009 visait notamment à préparer un séminaire des territoires de projet pyrénéen.

⇒ Le GAL a également été consulté dans le cadre du **projet A GOUTER** (Agriculture et Gouvernance des territoires ruraux) qui s'inscrit dans le programme PSDR (Pour et Sur le Développement Régional) porté par l'Institut National de Recherche Agronomique. Ce projet d'étude vise à analyser la prise en compte des problématiques agricoles dans les politiques de développement rural.

## Conclusion :

Cette première année de mise en œuvre du programme Leader en Vallées des Gaves a permis une programmation de près de 300 000€ de Leader malgré de nombreuses difficultés.

Le bilan de la programmation et de la mobilisation des porteurs de projet est relativement positif pour une première et unique programmation annuelle. Des efforts restent à faire pour mobiliser les maîtres d'ouvrage privés et pour mettre en œuvre des projets sur les mesures hors tourisme et services.

Le rythme de programmation est élevé mais les engagements et les paiements n'ont pas suivi en 2009 pour des raisons d'ordre technique.

De nombreuses perspectives d'amélioration apparaissent.

Le GAL et l'équipe technique vont approfondir les thématiques peu mobilisées en rencontrant les acteurs et partenaires potentiellement intéressés. Les pistes de coopération seront également étudiées et peut-être concrétisées.

Les dossiers qui seront déposés pour les axes très demandés (tourisme et services) seront analysés plus en détail au Comité de Programmation.

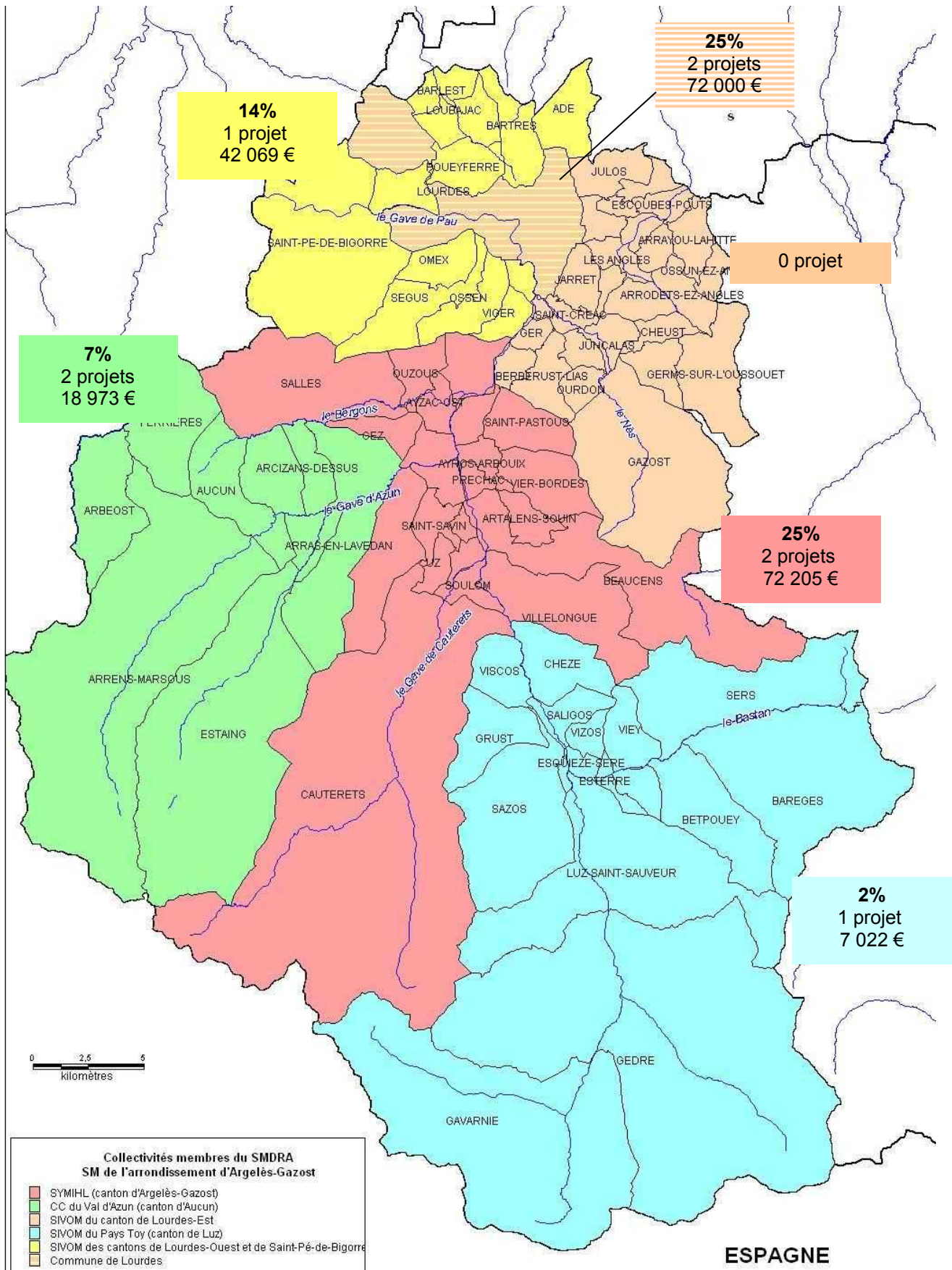
Sur le plan de la gestion, la procédure sera à clarifier au sein du GAL et avec le service référent une fois que le logiciel Osiris sera performant. L'objectif étant de respecter les délais de procédure.

L'évaluation du programme sera menée sur chaque dossier et un suivi continu sera réalisé en interne.

Enfin, des actions de communication seront menées pour mobiliser les porteurs de projets potentiels et pour informer des aides apportées par Leader sur le territoire.

Mesures	Maquette n°1 (convention)		Programmation de juin 2009		Nouvelle maquette fin 2009	
	Dépenses totales	Feader par fiche dispositif	Dépenses totales	Enveloppe Leader	Dépenses totales	Feader disponible
DRDR 111A & 111 B	82 226	40 200			82 226	40 200
DRDR 132	45 000	19 800			45 000	19 800
DRDR 133	51 429	19 800			51 429	19 800
DRDR 214-I.3	36 000	19 800			36 000	19 800
DRDR 311	37 500	16 500			37 500	16 500
PDRH 312	267 795	117 830			267 795	117 830
PDRH 313	1 000 834	440 367	358 519	113 178	642 315	327 189
DRDR 321	1 113 334	489 867	267 128	99 092	846 206	390 775
DRDR 323-C	286 364	126 000	49 600	21 824	236 764	104 176
DRDR 331.1 & 331.2	171 136	75 300			171 136	75 300
DRDR 341-A	100 910	55 500			100 910	55 500
DRDR 421	227 500	100 100			227 500	100 100
DRDR 431	691 393	380 266	106 120	58 366	585 273	321 900
Total	4 111 421	1 901 330	781 367	292 459	3 330 054	1 608 870

Programmation de 292 459.72 €  
 dont 27% pour 2 projets impactant tout le territoire (80 190 €)



N°	Date 1er contact	Intitulé	Porteur de projet	Fi- che	Me- sure	Traite- ment	Commentaires
1	sept-08	Soutien des micro-entreprises des Vallées des Gaves face au développement durable	CAPEB 65	2	312	refusé	Nombreux contact mais entre dans le FSE.
2	sept-08	Pôle enfance-jeunesse de Lourdes (RAM et Ludothèque)	Lourdes	3	321	sans suite	Passé en Feader axe 3
3	oct-08	développement de la sylviculture truffière	Laboratoire Côteaux de Gascogne	1	111	sans suite	
4	fev-09	Aménagements paysagers autour du gîte du Béout	Privés (propriétaires)	2	313	refusé	Inéligible sur les dépenses
5	fev-09	Création d'un multiple rural	Commune de Poueyferré	3	312 / 321	refusé avant dépôt	Inéligible 321 (bâtiment à vocation commerciale); inéligible 312 (porteur de projet autre que TPE)
6	avr-09	Travaux d'hébergements	Propriétaire de l'Hôtel de la Gare à Pierrefitte	?	313	sans suite	Voulait connaître les modalités du nouveau Leader : problème de l'obtention de cofinancements publics.
7	avr-09	Création d'un cabinet vétérinaire	Commune d'Aucun	3	321	refusé avant dépôt	Inéligible 321 (porteur de projet non TPE) Inéligible sur le service proposé (non essentiel)
8	avr-09	Aménagement de l'OT de la Vallée d'Argelès-Gazost	OT d'Argelès	4	313	refusé avant dépôt	Dossier de l'OT par la CC d'Argelès déjà financé par Leader + inéligibilité des dépenses (mobilier et matériel informatique)
9	mai-09	Optimiser les conditions de travail de la Coopérative des gaves (audit)	Coop des Gaves	1	331/111	refusé avant dépôt	Inéligible à la 111b (diffusion de connaissances) et à la 3331-2 (problème de bénéficiaires)
10	mai-09	Lac de Lourdes	Ville de Lourdes	4	313	sans suite	Programmé sur le Feader axe 3 : 150 000€ obtenus
11	mai-09	Gîte du Béout	propriétaires Privés	2	313	sans suite	Inéligible et dossier incomplet
12	août-09	Aménagement d'un ascenseur entre la ville haute et la ville basse (dans le cadre de la rénovation salle de la Terrasse)	Commune d'Argelès-Gazost	4	313	refusé avant dépôt	Inéligible car non lié à une activité ou équipement touristique

**COMMUNIQUE  
DE PRESSE**

## Lancement du 4<sup>ème</sup> programme Leader en Vallées des Gaves

**Ce mardi 16 juin à Argelès-Gazost, élus et partenaires locaux étaient réunis afin de lancer le 4<sup>ème</sup> programme Leader sur le territoire des Vallées des Gaves.**

Ce programme européen vise à financer les projets locaux innovants en faveur du développement rural.



Porté par le SMDRA depuis 1992, ce 4<sup>ème</sup> Leader vise à un développement durable du territoire.

Pas moins de dix projets ont été programmés lors de ce Comité présidé par M. Jean-Pierre Artiganave.

Le programme Leader, deuxième volet de la Politique Agricole Commune vise à mettre en œuvre la politique de développement rural européenne. Le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, en tant que Groupe d'Action Locale, porte depuis 1992 ce programme européen qui a fait ses preuves et qui a permis de financer de nombreuses initiatives locales. Sa candidature a été retenue pour porter ce programme jusqu'en 2013.

Pour 2007-2013, la stratégie du GAL-SMDRA se résume en une phrase : *équité territoriale et qualité environnementale*. Ce territoire rural a décidé de s'inscrire pleinement dans les démarches de développement durable : respect de l'environnement, accessibilité des services et des équipements, valorisation d'un tourisme durable et des produits de qualité, aide à la formation....

Cette première réunion du Comité de Programmation était l'occasion de lancer officiellement le programme et de rappeler la « philosophie » Leader. Au total, 10 projets issus de tout le territoire ont été programmés pour un montant total de fonds européen de 290 000 €. Parmi ces projets, on trouve la mise en accessibilité du Casino de Cauterets, la mise en place d'un sentier d'interprétation sur les oiseaux au Col du Soulor, la création d'un centre de ressources multiservices à Lourdes, l'aménagement d'un terrain de loisirs multisports à Bartrès et le lancement par la Chambre d'Agriculture d'une étude pour améliorer la gestion des zones intermédiaires du territoire.

Les membres du Comité de Programmation se réuniront à l'automne pour examiner de nouveaux projets locaux.

Les porteurs de projet qui ont une idée peuvent faire appel à des animateurs locaux présents sur le territoire afin de monter leur projet. Cette équipe de cinq animateurs constitue la valeur ajoutée du programme de ce territoire.

*Pour plus d'information, veuillez contacter le SMDRA.*